



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**ELECTION MUNICIPALE COMPLEMENTAIRE
COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-COTTES
ARRONDISSEMENT DE BETHUNE**

Arras, le 18 mai 2022

Par arrêté préfectoral du 17 mai 2022, les électeurs de la commune de **Saint-Hilaire-Cottes** sont convoqués le dimanche 3 juillet 2022 et, en cas de second tour, le dimanche 10 juillet 2022, en vue de compléter le conseil municipal (5 sièges).

Les déclarations de candidature seront reçues à la sous-préfecture de Béthune (181 Rue Gambetta, 62400 Béthune) :

- Pour le premier tour de scrutin : du lundi 13 juin 2022 au mercredi 15 juin 2022 inclus, de 9h à 12h et 13h30 à 16h, ainsi que le jeudi 16 juin 2022, de 9h à 12h et de 13h30 à 18h. Les candidats inscrits au premier tour de scrutin sont d'office inscrits au second tour de scrutin si celui-ci est nécessaire.
- Au second tour, le dépôt des candidatures n'est ouvert que si, au premier tour de scrutin, le nombre de candidats était inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir. Dans cette hypothèse, le dépôt des déclarations de candidature aura lieu du lundi 4 au mardi 5 juillet 2022 inclus, de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)